



# Commission Départementale du Football Féminin

## Commission Restreinte du vendredi 14 avril 2023

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### DEMANDE DE RAPPORTS :

#### Critérium U18 à 8

Poule : B

#### **Match 25394308 MONTEREAU 1 – FLEURY1 du 25/03/2023**

Lecture de la Feuille de match et du rapport de M. Stephen GREGOIRE, arbitre assistant de Fleury,

Considérant que dans son rapport, M. GREGOIRE indique :

- Que le match n'aurait pas eu sa durée réglementaire,
- Ses joueuses auraient été insultées par les joueuses adverses pendant le match,
- Que l'arbitre aurait changé à la mi-temps,
- Des faits de jeu,

Par ces motifs,

**La Commission demande des rapports, pour le 18/04/23, sur ces évènements à :**

SIKA DJATA, arbitre de Montereau

Educateur de Montereau

#### Critérium U18 à 8

Poule : A

#### **Match 25394350 CS MEAUX 1- CHAMPS 1 du 18/03/2023**

Lecture de la Feuille de match et du rapport d'une dirigeante de Champs,

Considérant que dans son rapport celle-ci indique :

- Des problèmes d'arbitrage,
- Des insultes pendant le match,
- Que l'arbitre aurait changé à la mi-temps,

Par ces motifs,

**La Commission demande des rapports, pour le 18/04/23, sur ces évènements à :**

Mohamed NASSOIF, arbitre de Meaux

Educateur de Meaux